

**ACCUSATIONS DE VIOLENCES LE 1ER MAI****BENALLA EN DETENTION**

© J. WILKINSON

Au Parlement, en janvier dernier.

**Une première nuit en prison.** Alexandre Benalla a été placé en détention provisoire, hier, dans le cadre de l'enquête sur les violences présumées du 1<sup>er</sup> mai à Paris, pour laquelle il est mis en examen. Les juges d'instruction ont en effet considéré qu'il n'a pas respecté son contrôle judiciaire, qui lui permettait

jusqu'alors de rester en liberté. Selon des enregistrements révélés dans les médias, l'ex-proche du président serait entré en contact – alors qu'il en avait l'interdiction – en juillet dernier avec Vincent Crase. Cet autre ancien collaborateur de l'Élysée a lui aussi été écroué hier soir, selon une source proche du dossier. Hasard du calendrier, après sept mois d'investigations, la commission d'enquête du Sénat sur l'affaire Benalla va rendre aujourd'hui ses conclusions. Un rapport très attendu, alors que les accusations, perquisitions, révélations de la presse et auditions au Parlement se sont multipliées depuis le début du scandale. «L'essentiel, c'est de faire la vérité sur les possibles dysfonctionnements» au plus haut niveau des services de l'État, selon le sénateur LR Philippe Bas. ■